



Mouvement contre le **Racisme** et pour l'**Amitié** entre les **Peuples**  
43 boulevard de Magenta - 75010 Paris  
01 53 38 99 82 - [www.mrap.fr](http://www.mrap.fr) - [mrap@mrap.fr](mailto:mrap@mrap.fr)  
@MrapOfficiel

## « Voleurs », « assassins », « violeurs » : Zemmour et CNews condamnés

**Ce 17 janvier, Éric Zemmour et le directeur de publication de CNews, Jean-Christophe Thiery de Bercegol du Moulin, ont été condamnés par le Tribunal correctionnel de Paris pour injure publique à caractère raciste et provocation à la haine ou à la violence. Ce verdict intervient après les propos ignobles de l'ancien polémiste et candidat d'extrême droite sur les mineurs isolés étrangers, qu'il avait traités, le 29 novembre 2020, à l'antenne de cette chaîne, de « voleurs », « violeurs » et « assassins ».**

Zemmour a ainsi été déclaré complice des deux délits poursuivis et condamné à 100 jours-amendes à 100 euros, soit 10 000 euros d'amende, avec possibilité d'emprisonnement en cas de non-paiement. Le directeur de la publication de CNews, considéré comme l'auteur à titre principal en application du régime de responsabilité en cascade propre aux infractions de presse, a quant à lui écopé d'une amende de 3 000 euros. Le tribunal de Paris les a en outre condamnés tous deux, solidairement, à verser un total de 19 000 euros de dommages-intérêts aux six associations antiracistes parties civiles, dont notre Mouvement, qui avait immédiatement déposé plainte et saisi le CSA.

Le MRAP se félicite de cette décision venant acter la troisième condamnation en justice d'Éric Zemmour même si ce dernier a fait appel. Il exprime par ailleurs sa satisfaction de ce que le Tribunal ne se soit pas laissé duper par les perfides précautions de langage de l'ancien chroniqueur raciste, si habitué des prétoires qu'il est passé maître dans l'art de brouiller les limites des groupes de personnes qu'il stigmatise et essentialise jusqu'à la nausée. Ces propos visaient non pas, comme il le prétendait en les désignant nominale, les « mineurs isolés », mais bien la totalité des étrangers.

Le MRAP remercie son avocat, Maître Jean-Louis Lagarde, dont les efforts et le talent ont contribué à convaincre la 17e chambre correctionnelle du bien-fondé de cette argumentation. Il regrette toutefois que celle-ci n'ait pas prononcé une peine complémentaire d'inéligibilité exemplaire, assortie de l'exécution provisoire. Nul ne saurait accepter qu'un multirécidiviste de la haine raciste puisse être candidat à la présidence d'une République qui s'honore de ses valeurs d'égalité et de fraternité. Le MRAP continuera à le combattre devant les tribunaux afin de le mettre hors d'état de nuire.

Bureau National du MRAP, Paris le 19 janvier 2022